

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017
DELIBERATION N° 11

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :
43*

L'an deux mil dix sept, le quatorze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : Présents : M. ETCHEGARAY, Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, Mme BRAU-BOIRIE, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. LACASSAGNE, M. NEYS par M. SOROSTE, Mme LANGLOIS par M. ESMIEU, M. LALANNE par Mme JUZAN, M. SALANNE par M. POCQ, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY, M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DUHART, Mme TAIEB par Mme CASTEL, Mme CANDILLIER par M. ETCHEGARAY, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par M. ARCOUET, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, Mme WAGNER par M. IRIART

Absents non représentés : Mme BELBARAKA.

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le
.....*

Le Maire

Entendu le rapport de M. Lacassagne,

OBJET : URBANISME – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

- en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration du parc privé ancien 2016-2019 sous maîtrise d'ouvrage communautaire.
- relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien (approuvé par délibération du 1^{er} juin 2017 pour adaptation du dispositif antérieur).

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH - PIG pour l'amélioration du parc privé ancien 2016-2019.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'attribution de subventions pour la réalisation de travaux permettant notamment de traiter des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique sur des logements occupés par des propriétaires aux ressources modestes ou faisant l'objet d'une convention avec l'ANAH.

Bénéficiaires	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime en €		
					Anah	Agglomération	Ville
SARRATIA Aurore	44, rue Maubec	PO	AT	7 512,37	3 204,33	500	500
SAINT MARTIN Catherine	5, rue de Gramont	PB	RT	46 071,03	24 439	3 742	3 242
NICOLAS Quentin	8, rue Ermend Bonnal	PO	AT	9 989,18	5 786	500	500
BEIGHAU Michel	3, chemin de Saint Etienne	PO	AT	5 857,52	3 334	500	500
ZVALETA Hélène et SANCHEZ Frédéric	60, chemin de l'Estanquet	PO	AT	7 130,62	4 055	500	500

AT : amélioration thermique

RT : réhabilitation totale

PO : propriétaire occupant

PB : propriétaire bailleur

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance dans le cadre du PIG 2016-2019 est de 5 242 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 76 560,72 €.

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité et la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

2. Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1^{er} juillet 2017 conformément au règlement d'aides approuvé par délibération du 1^{er} juin 2017.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux en € TTC	Montant subvention en € TTC
NEXITY, SDC	25, rue d'Espagne	112 462,00	11 926,60
ETCHEVERRY Louis	10/12, rue Lormand	4 517,70	160,00
PERRET Jean-Marie, SDC	1, rue des Tonneliers	17 570,00	718,20
ATURRI IMMOBILIER, SDC	12, rue Jacques Laffitte	101 000,00	11 640,00
DE HOVRE Christian	43, rue Pannecau	6 312,00	1 521,00
FOURCADE Isabelle	10, rue Lormand	6 566,00	900,00
SALLIERE, SDC	36, quai Galuperie	75 404,00	2 438,80
PROFIMOB	8, rue Orbe	110 935,98	8 016,99
ARAGON Marie-Christine	3, rue Passemillon	315 000,00	15 389,80

BEAUMONT Marie	14, rue Pontrique	7 891,18	743,81
PEREZ Cécile	25, rue Poissonnerie	60 000,00	2 222,40
BARTHELEMY Alain	32, rue Pannecau	5 275,00	900,00
MATTON Florence	62, rue d'Espagne	908,00	247,86
BELZUZ Flavien	36, rue Victor Hugo	39 647,44	4 213,86
LATASTE Pierre, SDC	22, rue Maubec	12 200,00	3 204,00
ATURRI IMMOBILIER, SDC	37, rue Victor Hugo	128 155,02	8 607,27
NEXITY, SDC	5, rue Pannecau	10 186,00	3 720,00
ETCHEBERRY Ramuntxo, SDC	1, rue Sabaterie	21 954,00	1 676,40
CABINET CHABAGNO, SDC	22, rue des Basques	124 841,06	11 583,00
TISSAGE DE LUZ	3, rue Port de Castets	5 653,00	1 129,20

Le montant total des subventions attribuées au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 90 959,19 € induisant un montant total de travaux de 1 166 478,38 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux dans un délai d'un an, suivant la notification d'attribution de la subvention.

La subvention est réservée pour un délai maximal de trois ans, prolongeable sur justification.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre du PIG 2016-2019, de 5 242 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 90 959,19 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Aragon ne prend pas part au vote

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne